

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS
Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

La Méditerranée est un espace géographique clé, un pont stratégique reliant l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et en même temps l'épicentre de certains des grands défis mondiaux. Les changements démographiques et climatiques, la polarisation politique croissante et les inégalités économiques, territoriales et sociales façonnent une réalité complexe qui met à l'épreuve la cohésion régionale interne. Les conflits à Gaza, au Liban, en Syrie, au Yémen et au Sahel, ainsi que d'autres différends mondiaux — à l'instar de la guerre de la Russie contre l'Ukraine — intensifient ces défis et ont un impact direct sur la sécurité, le commerce maritime, la souveraineté alimentaire et la résilience collective.

Mais au-delà de tous ces défis, la Méditerranée reste également une région pleine d'opportunités, avec un fort potentiel en matière de coopération, d'innovation et de durabilité. Des domaines tels que les transitions verte et numérique, ainsi que le développement économique local, ouvrent de nouvelles voies pour la compétitivité et la prospérité partagée. Cette réalité dynamique fait qu'il est essentiel de renforcer le rôle des régions et des villes, en leur donnant une plus grande capacité d'adaptation et de leadership pour promouvoir une gouvernance multiniveau efficace, légitime et transformatrice.

Le Processus de Barcelone, dont nous commémorons cette année le trentième anniversaire, reconnaît déjà le rôle des régions et des villes en tant qu'acteurs qui donnent du contenu à un projet reposant sur la coopération, le dialogue et le développement durable entre toutes les rives de la Méditerranée. L'implication du monde local et régional au cours de ces trois décennies a permis de traduire la diplomatie en résultats visibles et d'établir une base solide sur laquelle construire un avenir commun.

Dans ce scénario, le Pacte pour la Méditerranée se présente comme une initiative transformatrice et urgente : une collaboration internationale qui favorise un nouveau paradigme de la coopération euroméditerranéenne, fondé sur l'héritage du Processus de Barcelone et sur le dialogue d'égal à égal entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Un paradigme dans lequel la société civile et la jeunesse ont un rôle clé à jouer pour en garantir la mise en œuvre et la légitimité. Ledit Pacte appelle à une plus grande implication des régions et des villes dans la définition des priorités, la mise en œuvre des projets et l'évaluation des résultats. Son objectif est clair : transformer les engagements politiques en réponses effectives, collectives et durables aux besoins intégraux des personnes et des territoires.

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS
Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

Réunis au Palau de Pedralbes à Barcelone, à l'occasion du Sommet euroméditerranéen des régions et dans le cadre du 30^e anniversaire du Processus de Barcelone, nous, les signataires de la présente Déclaration :

DÉCLARONS CE QUI SUIT

1. **L'avenir de la Méditerranée et de l'Europe** est commun et interdépendant, et la consolidation d'un environnement de paix est essentielle pour favoriser le progrès, la prospérité et la cohésion sociale dans la région. Dans ce contexte, le nouveau Pacte pour la Méditerranée est une occasion historique de renforcer la coopération régionale de manière inclusive et durable, dans le respect des valeurs et des principes de l'Union européenne.
2. Les **régions et les villes**, en tant qu'autorités publiques les plus proches des citoyens, ont un rôle irremplaçable à jouer pour traduire ce Pacte en résultats tangibles sur le terrain. Leur proximité et leur capacité d'action garantissent que les politiques deviennent des réponses adaptées aux réalités locales et aux besoins des populations.
3. La zone euroméditerranéenne a besoin d'une **gouvernance multiniveau** qui intègre effectivement les autorités régionales et locales à tous les stades de l'élaboration des politiques. Cette coopération doit être équilibrée et fondée sur un véritable partenariat Sud-Sud et Nord-Sud, construite sur un dialogue entre égaux et une responsabilité partagée entre les deux rives de la Méditerranée. La **coopération territoriale et décentralisée** entre les régions et les villes des deux rives de la Méditerranée, y compris les îles, ainsi que le renforcement de réseaux tels que **MedCities, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée et l'Alliance pour la coopération en Méditerranée**, sont des outils essentiels pour l'innovation, la résilience partagée et une transformation efficace, qui doivent être reconnues en tant que piliers fondamentaux de la nouvelle stratégie de coopération euroméditerranéenne.
4. Il convient de renforcer et d'interconnecter les **espaces de collaboration institutionnelle**, tels que l'Union pour la Méditerranée (UpM), en tant que cadre intergouvernemental clé de la coopération régionale, et l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) pour assurer une cohérence entre les niveaux de gouvernance

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS
Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

- territoriaux, nationaux et régionaux. Parallèlement, l'émergence de nouveaux outils et cadres devraient être promus, notamment l'exploration d'une stratégie macrorégionale méditerranéenne fondée sur le modèle existant de l'Union européenne, permettant de coordonner les programmes, les ressources et les acteurs de manière stable et inclusive.
5. Le nouveau Pacte doit être doté d'une architecture financière souple et accessible, permettant aux régions et aux villes de déployer des projets transformateurs ayant un impact tangible, tout en encourageant fortement les partenariats public-privé. Le cadre de coopération **Team Europe**, ainsi que l'initiative **Global Gateway** dans la région euroméditerranéenne, doivent être dotés d'une dimension territoriale afin d'assurer une coordination efficace entre l'Union européenne et les acteurs locaux et régionaux. En outre, il est essentiel de garantir des processus simplifiés et un accès direct au financement européen, en particulier en ce qui concerne l'instrument **Global Europe**. Cela aidera à traduire les priorités politiques en programmes de coopération territoriale dotés de ressources suffisantes, de favoriser la coopération public-privé avec les entreprises et les acteurs des secteurs économiques clés, et de renforcer la gouvernance multiniveau et macrorégionale. En outre, le cadre financier post-2027 devrait garantir un financement prévisible et à long terme pour la coopération euroméditerranéenne. Une évaluation exploratoire d'un éventuel mécanisme méditerranéen pourrait offrir la stabilité et la cohérence nécessaires pour soutenir les priorités du Pacte et les futurs plans d'action.
 6. Le nouveau Pacte doit être développé au-delà d'une approche générale, en s'appuyant sur les trois piliers identifiés : les personnes, l'économie et la sécurité, mais avec une **orientation territoriale claire**. Cela implique de donner la priorité aux actions qui ont un impact tangible sur les territoires, telles que la formation et la participation des jeunes ; la transition énergétique et l'innovation verte ; la numérisation inclusive ; la cohésion sociale et la gestion des migrations, dans le respect des droits de l'homme et de manière responsable. Il est donc nécessaire de promouvoir des processus de décentralisation qui renforcent les capacités des régions et des villes à mener et à adapter ces initiatives à leurs réalités locales.

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS

Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

7. La résilience climatique et maritime constitue un défi majeur pour la région euroméditerranéenne. À ce titre, le nouveau Pacte doit prévoir des engagements explicites en faveur de la résilience côtière, d'une économie bleue durable et de l'adaptation au changement climatique, compte tenu de leur impact direct sur les territoires. Les régions et les villes, y compris les territoires côtiers et insulaires, doivent être dotés de ressources ciblées, d'un soutien technique et d'une planification coordonnée à long terme afin de mener à bien ces efforts de manière efficace.
8. Le nouveau Pacte doit garantir une **approche inclusive** qui intègre le genre et l'intersectionnalité pour s'assurer que les politiques répondent aux diverses réalités des personnes, en particulier celles des territoires les plus périphériques, ruraux et insulaires. Il doit promouvoir la **coopération culturelle et la diversité linguistique**, à travers la participation active des régions, des villes, de la société civile et des jeunes pour garantir la légitimité et l'efficacité de ses initiatives.

En vertu de ce qui précède, tout en renforçant une **voix commune** des régions méditerranéennes auprès des institutions européennes et euroméditerranéennes, et afin de leur assurer un rôle efficace dans le nouveau cadre politique et institutionnel,

NOUS EXHORTONS LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES COMPÉTENTES À :

- **Encourager la participation pertinente et centrale des autorités régionales et locales** à la mise en œuvre du nouveau Pacte pour la Méditerranée, de sorte que les régions et les autorités locales aient un rôle à jouer dans la **définition et le développement du premier Plan d'action (2026)**. Cela implique un leadership fort de la part des gouvernements territoriaux les plus proches des citoyens, garantissant que les projets et initiatives de ce plan d'action sont planifiés, mis en œuvre et évalués d'une manière efficace et adaptée aux réalités locales.
- Constituer un **Comité de suivi et d'évaluation territorialisé** qui intègre la dimension locale et régionale dans le contrôle et l'évaluation de l'impact du nouveau Pacte et de ses plans d'action.
- Créer un **fonds d'assistance technique pour la coopération**

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS
Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

décentralisée en Méditerranée, cofinancé par la Commission européenne et d'autres bailleurs de fonds, publics et privés.

Pour toutes ces raisons, nous transmettons cette déclaration commune aux États membres de l'Union pour la Méditerranée, en tant qu'expression claire de la volonté et de la détermination des régions et des villes à être des acteurs institutionnels à part entière de l'avenir de la Méditerranée.

Barcelone, le 22 novembre 2025

DÉCLARATION COMMUNE

Le rôle moteur des régions pour transformer la Méditerranée

SOMMET EUROMÉDITERRANÉEN DES RÉGIONS
Palau de Pedralbes, Barcelone, 22 novembre 2025

Concernant cette Déclaration (reste ouverte à d'autres adhésions)

Les régions suivantes étaient présentes au Sommet et/ou ont confirmé leur adhésion à la Déclaration :

- Région de Tirana (Albanie)
- Région de Vlorë (Albanie)
- Région de Shkodër (Albanie)
- Gouvernement d'Andalousie (Espagne)
- Gouvernement de la Communauté valencienne (Espagne)
- Gouvernement de Murcia (Espagne)
- Gouvernement des îles Baléares (Espagne)
- Région de Laponie (Finlande)
- Région Occitanie (France)
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (France)
- Collectivité territoriale de Corse (France)
- Région de Crète (Grèce)
- Région des îles Ioniennes (Grèce)
- Région de Macédoine-Orientale-et-Thrace (Grèce)
- Région de l'Attique (Grèce)
- Région des Pouilles (Italie)
- Région de l'Émilie-Romagne (Italie)
- Région de Sardaigne (Italie)
- Ministère de Gozo et de la Planification (Malte)
- Région de l'Oriental (Maroc)
- Région de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma (Maroc)
- Région de Møre og Romsdal (Norvège)

En outre, les réseaux suivants ont souscrit à cette Déclaration :

- La Conférence des Régions Périphériques et Maritimes (CRPM) et, en particulier, sa Commission interméditerranéenne (CIM)
- L'Eurorégion Adriatique Ionienne (EAI)
- L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée (EPM)
- MedCities